



Québec, le 27 avril 1993

Monsieur Jean-Marc Bard  
Président-Directeur général  
Société de l'assurance automobile  
du Québec  
333, boulevard Jean-Lesage  
Case postale 19600  
Québec (Québec)  
G1K 8J6

Monsieur,

La Commission de toponymie, lors de sa réunion du 26 mars 1993, a étudié votre requête concernant la dénomination du siège social de la Société d'assurance-automobile du Québec.

Ainsi, elle s'est montrée favorable à l'utilisation du nom «Complexe du Palais» et à celui de «Édifice Jean-Lesage», mais dans une moindre mesure. Toutefois, la Commission s'est montrée défavorable à l'utilisation du nom «Le Carrefour-du-Havre». Ci-joint, vous trouverez une copie de l'attestation d'avis vous confirmant le tout et vous donnant les commentaires de la Commission pour chacun des noms.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le président,

  
Henri Dorion

P.J. : Attestation d'avis

En vertu des dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), la Commission de toponymie assume le mandat général de gérer la nomenclature géographique du Québec.

Elle doit notamment établir les normes et règles d'écriture à respecter dans la dénomination des lieux (art. 125 par. a), établir et normaliser la terminologie géographique, en collaboration avec l'Office de la langue française (idem, par. c) et donner son avis au gouvernement sur toute question que celui-ci soumet en matière de toponymie (idem, par. f). Par ailleurs, elle peut, de sa propre initiative, donner son avis au gouvernement et aux autres organismes de l'Administration sur toute question relative à la toponymie (art. 126, par. a).

Il est attesté, par la présente, que la Commission de toponymie a donné avis à la Société de l'assurance-automobile du Québec, lors de sa réunion tenue le 26 mars 1993, qu'elle est favorable au(x) nom(s) suivant(s) :

Québec V, 23025

Région administrative: Québec

MRC: Communauté urbaine de Québec

TOPONYME	TYPE
Commentaire au requérant (le cas échéant)	D'ENTITÉ
Jean-Lesage, Édifice La Commission de toponymie se déclare favorable au nom «Complexe du Palais» pour désigner l'édifice qui abrite le siège social de la Société de l'assurance-automobile du Québec. Ce nom pourrait servir à désigner l'ensemble architectural formé par la gare du Palais, la cafétéria attenante et le siège social, qui sont soudés les uns aux autres. Elle est favorable aussi au nom «Édifice Jean-Lesage», mais dans une moindre mesure toutefois. En effet, l'attribution de ce nom à cet édifice empêcherait qu'on puisse l'utiliser pour désigner un édifice de la colline Parlementaire qui n'est pas encore autrement désigné que par une lettre. Par ailleurs, le consentement de la famille de l'ancien premier ministre nous apparaît indiqué avant l'utilisation de son nom à des fins toponymiques. Nous notons enfin qu'il n'existe pas de lien étroit entre M. Lesage et le domaine de l'assurance-automobile.	Édifice public
Palais, Complexe du Voir le commentaire inscrit au nom «Jean-Lesage, Édifice».	Édifice public

Il est attesté, par la présente, que la Commission de toponymie a donné avis à la Société de l'assurance-automobile du Québec, lors de sa réunion tenue le 26 mars 1993, qu'elle est défavorable au(x) nom(s) suivant(s) :

---

Québec V, 23025

Région administrative: Québec

MRC: Communauté urbaine de Québec

---

TOPONYME	TYPE
Commentaire au requérant (le cas échéant)	D'ENTITÉ

---

Carrefour-du-Havre, Le	Édifice public
La Commission de toponymie se déclare défavorable au nom «Le Carrefour-du-Havre» comme dénomination de l'édifice abritant le siège social de la Société de l'assurance-automobile du Québec.	

1245, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec)  
G1S 4P2  
Téléphone: (418) 643-8880  
Télécopieur: (418) 644-9468

Québec, le 26 avril 1993  
La secrétaire de la Commission par intérim

  
*Linda Marcoux*



**SOCIÉTÉ  
DE L'ASSURANCE  
AUTOMOBILE  
DU QUÉBEC**

Québec, le 7 décembre 1993

LE PRÉSIDENT-  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Henri Dorion  
Président  
Commission de Toponymie  
1245, chemin Ste-Foy, bureau 240  
Québec (Québec)  
GIS 4P2

Cher monsieur,

J'ai pris connaissance de votre lettre en date du 27 avril 1993 et désire vous informer que le Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec a décidé, lors de sa dernière séance, de considérer le nom "Edifice Jean-Lesage" comme dénomination de son siège social.

Je vous remercie sincèrement de votre collaboration et vous prie de croire, cher monsieur Dorion, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
Jean-Marc Bard, F.C.A.

333, BOUL. JEAN-LESAGE  
CASE POSTALE 19600  
QUÉBEC (QUÉBEC)  
G1K 8J6  
TÉLÉPHONE: (418) 528-3100  
TÉLÉCOPIEUR: (418) 644-0339